

Située en aval d'Orléans, la ville de Beaugency (7 106 habitants) concentre sur une partie réduite de son centre ancien l'ensemble de ses fonctions commerciales, administratives, culturelles et touristiques. Cette configuration extrême garantit l'animation du centre mais engendre également une difficulté de fonctionnement majeure pour la cité : le réseau de ruelles étroites et le tissu de places et contreplaces qui composent l'hypercentre est en effet inadapté aux flux de circulation automobile et aux exigences de stationnement.

La commune entendait travailler sur la réhabilitation de ces espaces publics grâce à une redéfinition de sa politique de déplacements. Le parti, proposé lors d'un concours d'architecture d'urbanisme et de paysage, a été de rechercher un moyen terme entre le « tout automobile » d'alors et la tentation du « tout piéton » qui aurait signifié, à terme, la transformation du centre ancien en ville musée.

Le réaménagement repose sur quatre principes : pacifier les points de conflits entre automobiles et piétons, redonner de l'espace à ces derniers, redistribuer le stationnement sur l'ensemble de l'hypercentre et à ses abords pour libérer les espaces majeurs, enfin adapter les aménagements d'espaces publics à la forte fréquentation estivale.

L'aménagement de l'ensemble des espaces publics a été envisagé dans le cadre d'un traitement unitaire et global prenant en compte les échanges entre la ville et la Loire, la structure urbaine et son enveloppe bâtie, les usages et les déplacements actuels.

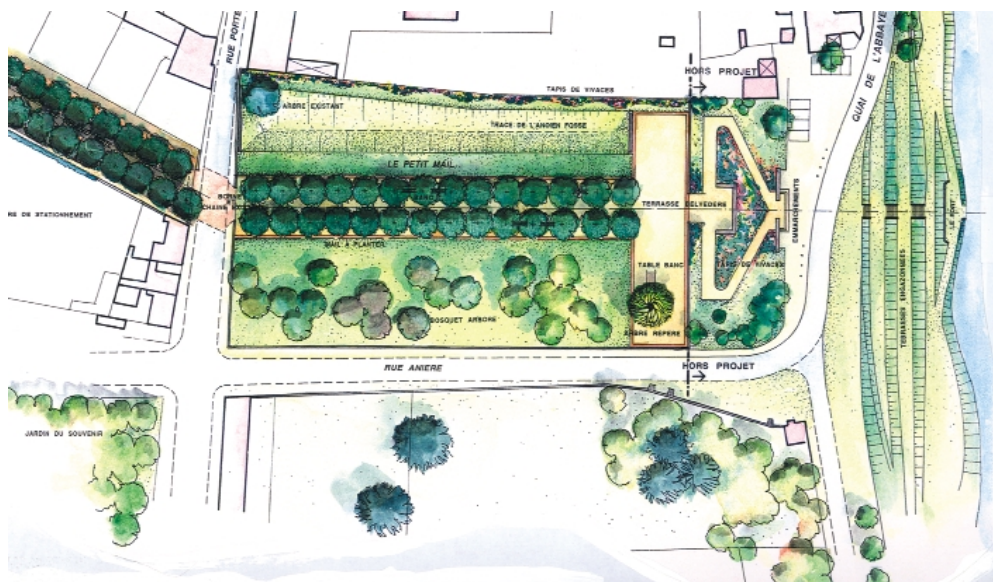
Une palette limitée de matériaux de sols, de végétaux et de mobilier urbain a été retenue pour l'ensemble du site tandis qu'un plan de gestion et de renouvellement était proposé pour la trame verte de la ville.

• **Maître d'ouvrage :**
Commune de Beaugency

• **Étude globale :**
Brigitte Barbier, paysagiste - Didier Rod, architecte - GERAU Conseil, Urbanistes

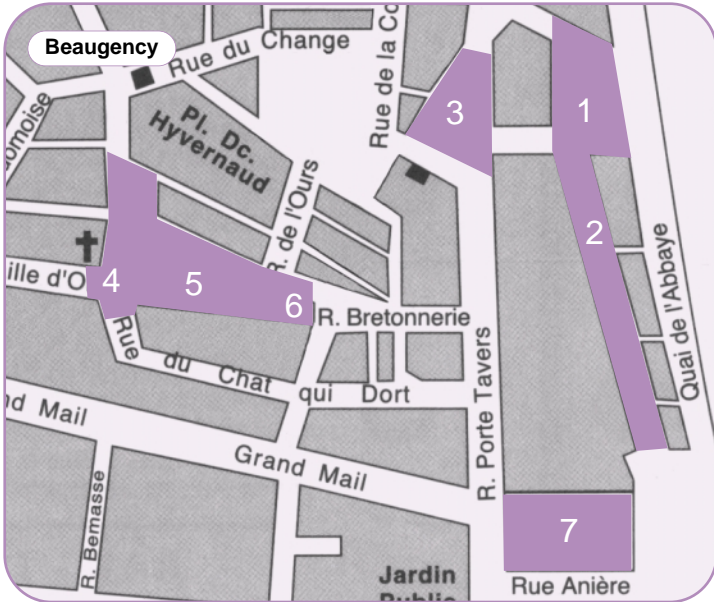
• **Maître d'œuvre des espaces publics :**
Brigitte Barbier, paysagiste

• **Financement :**
État (DGE)
Conseil régional
Conseil général
Commune



Le petit mail

L'aménagement du petit mail prolonge l'alignement du grand mail jusqu'à une terrasse belvédère qui ouvre sur la Loire. De part et d'autre de l'alignement, l'espace est engazonné. Cette promenade franchit le coteau par des sentes tracées au milieu d'un tapis de vivaces. Au niveau du quai, des terrasses engazonnées sont installées jusqu'au bord de l'eau, restituant ainsi la mémoire du site de l'ancien port.



La Place du Martroi (4, 5, 6)

Tout en tenant compte de l'enveloppe et de l'échelle de la place, l'aménagement apporte des variations qui permettent d'identifier trois lieux :

- au centre sur le site de l'ancien cimetière, une place de marché,
- au nord-ouest, le site du parvis de l'église Saint-Étienne,
- le nord souligné par un massif surélevé sur les traces de l'ancienne halle.



Matériaux : pavés calcaire, stabilisé

